

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 24 MAI 2024

Date de convocation : 17 MAI 2024
Date d'affichage : 17 MAI 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 21
Présents : 15
Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe, + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + BUONGIORNO G. + PERNAK C. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A., 4ème Adjoint qui donne pouvoir à MURCIA B. + DHAUSSY L., 5ème Adjointe qui donne pouvoir à LEBBADER D. + GLORIA D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à CLOSSE E. + GARCIA M.

ABSENTS : MM.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2024-03-07

OBJET

Adoption du Budget Supplémentaire 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/05/2024
Reçu en préfecture le 29/05/2024
Publié le
ID : 059-215902925-20240524-DELIB20240307-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'adoption du Budget Primitif 2024 en date du 11 avril 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2024-03-04 en date du 24 mai 2024 adoptant le Compte Administratif de l'année 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2024-03-05 en date du 24 mai 2024 approuvant l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2024	Restes à réaliser N-1	Résultat reporté 002	Nouvelles propositions	Total
DEPENSES	2 817 700,00	0	0	353 000,00	3 170 700,00
RECETTES	2 817 700,00	0	348 526,15	4 473,85	3 170 700,00

INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2024	Restes à réaliser N-1	Résultat reporté 001	Nouvelles propositions	Total
DEPENSES	195 900,00	1 035 350,00	0	243 000,00	1 474 250,00
RECETTES	195 900,00	462 590,00	306 539,05	509 220,95	1 474 250,00

PRECISE que le Budget Supplémentaire 2024 a été voté :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Par chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », sans vote formel sur chacun des chapitres.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 29/05/2024
Publiée ou notifiée le 29/05/2024
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

